



CONSEIL COMMUNAL DE GOUMOËNS

Procès-verbal No 15 - séance du 11 décembre 2013 -

Présidence : M. Claude Risch

Le Conseil communal s'est réuni sur demande de la Municipalité avec l'ordre du jour :

1. Appel
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 9 octobre 2013
4. Communications du Bureau
5. Communications de la Municipalité
- 6a) **Postulat Marine Laforge**
- 6b) Réponse de la Municipalité au postulat
- 6c) Réponse de la commission
- 7a) **Préavis municipal no 08/2013** relatif au budget 2014
- 7b) Rapport de la commission des finances
8. Propositions individuelles
9. Divers.

M. Claude Risch, Président, ouvre la séance à 20h15 en souhaitant la bienvenue à l'assemblée et passe sans attendre la parole à la secrétaire pour le point 1) :

1. Appel

Mesdames et Messieurs Gonzalez Guillaume, Maison Séverine, Martin Fahrni Dominique, Romanens Anne-Marie et Vincent Alexandre se sont excusés. M. Cyril Bezençon est absent. Membres présents : 29.

2. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour n'amène pas de commentaire particulier, il est accepté unanimement.

3. Approbation du procès-verbal de la séance du 9 octobre 2013

Chaque membre a reçu le procès-verbal de la séance du 9 octobre 2013 avec la convocation du jour. La discussion est ouverte. M. Jean-Daniel Moix demande une correction du point 6. « Informations sur l'adaptation du projet de la grande salle »- dans la phrase « M. Jean-Daniel Moix s'exprime au nom de la commission de construction (et non commission des finances) et trouve ce projet plus équilibré ». Le procès-verbal corrigé est approuvé unanimement.

4. Communications du bureau

Le Président fait part à l'assemblée des dernières activités du Bureau :

- Le Bureau du Conseil s'est réuni pour établir une première proposition de règlement. Cette dernière sera transmise à la Municipalité prochainement qui l'enverra au Canton. Il fera ensuite l'objet d'un préavis et sera soumis à l'approbation du Conseil communal.
- Le nouveau Préfet, M. Pascal Dessauges, a effectué pour la première fois la visite de notre commune en date du 28 novembre dernier.
- Le Président rappelle en cette fin d'année que les commissions doivent lui transmettre les décomptes d'heures pour visa.

5. Communications de la Municipalité

Monsieur le Syndic :

- Relate la première visite préfectorale par M. Pascal Dessauges. Tout s'est bien déroulé, tant du côté de la Municipalité que du Bureau du Conseil.

Madame Claudia Jaquier :

- Décharge : il a été constaté ces derniers mois par deux reprises un feu de compost (cendres) à la décharge. Il est demandé à chacun de faire attention de ne pas déverser des centres chaudes à cet endroit ! Un tout-ménage sera adressé à la population pour le rappeler entre autres informations.

Monsieur Nicolas Dutruy :

- Informe les conseillers que les travaux en forêt ont débuté. La traditionnelle mise de bois a eu lieu samedi passé.
- Grande salle : il a été demandé confirmation aux entreprises du maintien de leur soumission, une seule s'est désistée. Aujourd'hui les contrats peuvent être préparés. Le début des travaux est prévu pour le 20 janvier 2014 et la fin en juin 2015.

Monsieur Laurent Vulliamy :

- La mise à l'enquête de l'équipement de la parcelle Sur Fontaine est terminée. Il y a eu une opposition.

M. le Président demande s'il y a des questions à ce stade. M. Pierre Turin demande ce qu'il adviendra du mobilier actuel de la grande salle ? M. Nicolas Dutruy répond qu'il va être stocké par la Commune et pourra être prêté occasionnellement.

6a) Postulat Marine Laforge

6b) Réponse de la Municipalité au postulat

6c) Réponse de la commission

Mme Estelle Meylan Bezençon lit le rapport de la commission ad'hoc, commission composée également de Mme Dominique Martin Fahrni et de M. Philippe Duperrex.

En conclusion, la commission encourage la Municipalité à continuer de placer sa confiance dans l'EFAJE et dans les moyens qu'elle met en place au fur et à mesure des besoins et des possibilités et invite les membres du Conseil communal à prendre acte de la réponse de la Municipalité.

M. le Président prend la parole et rappelle les différentes étapes du traitement d'un postulat. Suite au rapport de la commission ad'hoc, le Conseil est amené à prendre acte ou pas de la réponse apportée par la Municipalité. Si les conseillers désirent des mesures plus contraignantes, une motion doit alors être déposée. M. le Président ouvre ensuite la discussion.

Mme Laforge déclare que lorsqu'elle a déposé son postulat, l'EFAJE ne proposait pas assez de places. Quelques unes se sont ainsi créées à Oulens. Actuellement, il n'y a pas de problème au niveau du parascolaire, mais les nouvelles constructions remettent sans cesse la question d'actualité.

M. le Syndic prend la parole : il est vrai que l'EFAJE est toujours à la recherche de places dans la région. C'est bien évidemment toujours une question de coût. Avec la nouvelle organisation de l'ASIRE, des locaux vont se libérer et les solutions se trouveront au fur et à mesure des besoins.

M. le Président propose de passer au vote. A l'unanimité moins deux abstentions, le Conseil communal a pris acte de la réponse de la Municipalité au postulat de Mme Marine Laforge.

7a) Préavis municipal no 08/2013 relatif au budget 2014

7b) Rapport de la commission des finances

Chaque conseiller a reçu le préavis municipal no 08/2013 avec la convocation du jour. Le Président donne la parole à la Municipalité :

La récapitulation du budget de fonctionnement pour l'année 2014 présente un total des charges de Fr. 3'670'244.30 et un total des produits de Fr. 3'670'950.00, laissant par conséquent apparaître un excédent de produits de Fr. 705.70.

Les municipaux commentent les chiffres relatifs à leurs dicastères.

M. le Syndic prend la parole et constate qu'il est difficile pour les conseillers de suivre les chiffres détaillés donnés par oral en séance. Il suggère qu'à l'avenir ces chiffres soient transmis aux membres du Conseil avant la séance afin de faciliter les débats. M. Beerens demande que le budget soit également complété avec les données concernant le cash flow et les amortissements. M. le Syndic a pris bonne note.

Le Président donne ensuite la parole à la commission des finances. M. Giuseppe Cusanelli lit le rapport.

La commission des finances propose au Conseil communal d'accepter le budget 2014 tel que présenté et fait néanmoins les remarques suivantes :

- Il est relevé pour la grande salle que les divers frais d'entretien, d'électricité et de chauffage n'ont pas été pris en compte. Ceci est à considérer dans le cadre du projet de rénovation devant vraisemblablement démarrer en début d'année 2014.
- Concernant les taxes de raccordement au réseau et aux égouts, des revenus exceptionnels totalisant Fr. 70'000 sont budgetés, ce qui correspond à deux entrées uniques liées au développement de la commune. Il s'agit là d'une estimation.
- La commission des finances a analysé les sources de revenus de la commune (hors impôts). Elle

propose qu'une étude soit effectuée afin de déterminer si les revenus dégagés par les différents biens communaux sont conformes à ceux pratiqués dans la région, afin, le cas échéant, d'éventuellement adapter certains revenus.

M. le Président remercie la commission des finances pour son analyse et ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, il met au vote le préavis municipal concernant le budget 2014 : avec une majorité de oui et deux abstentions, le préavis est accepté.

8. Propositons individuelles

Ce point tombe faute de matière.

9. Divers

M. Rémy Bolomey demande comment se fait le calcul des places de parc devant les constructions. M. le Syndic répond que la Municipalité exige 2 places de parc par unité de logement. M. Bolomey ajoute que depuis environ 6 mois, il y a toujours des voitures sur le parking de la grande salle et se demande s'il y a assez de places qui ont été prévues pour les nouveaux logements qui sont en face. Réponse lui est donnée qu'en principe il y en a en suffisance.

Mme Doris Marguerat demande à quoi en sont les projets de rénovation de la maison de commune d'Eclagnens ? M. le Municipal Jaermann répond que la Municipalité a demandé à deux architectes de faire une offre. Des nouvelles seront données lors du prochain Conseil communal.

Mme Line Porcello demande – en raison de l'encombrement quasi systématique de la déchèterie du samedi matin – si « l'horaire d'été » ne pouvait pas s'appliquer toute l'année ? Mme Claudia Jaquier répond que l'horaire d'hiver avait été mis sur pied pour dégager du temps en cas d'enneigement. Elle s'est néanmoins rendue compte de l'augmentation de fréquentation due aux nouveaux habitants et promet de réfléchir à une solution. La question est posée de savoir si l'on ne devrait pas marquer au sol le sens de rotation et les places de parc ? Pour le sens de circulation, Mme la Municipale répond que selon les statistiques, il y a très peu de personnes qui entrent dans l'autre sens. Le Syndic renchérit que l'essai du sens unique autour du quartier a déjà été fait, sans grand succès.

Le Président demande à la Municipalité de bloquer des dates pour les séances du Conseil en 2014 et de les transmettre au Bureau du Conseil dès que possible. Un courrier sera ainsi adressé aux membres en début d'année.

M. le Syndic transmet les voeux aux Conseillers, au nom de la Municipalité, pour 2014. Il remercie chacun du travail accompli dans le courant de cette année et relate les bons rapports qui existent avec le Bureau du Conseil. Une petite agape ayant été prévue, il invite chacune et chacun à partager le verre de l'amitié.

M. le Président conclut en remerciant les Conseillers pour le respect et la confiance dont chacun a fait preuve et souhaite à tous une bonne fin d'année. Il clôt la séance à 21h55.

Le Président:

La Secrétaire: